

ETUDE LINGUISTIQUE DES MARQUES DE POLYPHONIE DANS LE DISCOURS DE PRESSE. CAS DU QUOTIDIEN D'ORAN.

Ouda Mazot / Fatima-Zohra Chiali
Université Mustapha Stambouli de Mascara / Université Oran2.
Mohamed Ben Ahmed

Résumé

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la théorie de polyphonie linguistique. Notre corpus est composé d'un ensemble d'articles tirés du Quotidien d'Oran. Nous nous attachons à analyser quelques marques de polyphonie permettant au journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours, tout en véhiculant des points de vue et en exprimant des attitudes envers son énoncé et les voix qu'il met en scène. Nous nous inspirons des travaux menés par Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombe qui relèvent essentiellement de la linguistique de l'énonciation, de la théorie de l'argumentation dans la langue et de la théorie de polyphonie linguistique.

Mots clefs

Polyphonie, discours de presse, locuteur, énonciateur, point de vue.

97

Abstract

Our study is part of the framework of the theory of language polyphony. Our corpus is composed of a set of articles from « Le Quotidien d'Oran ». We attach to analyze some brands of polyphony allowing the journalist to introduce the explicit or implied one or several voice in his speech, while conveying the points of view and expressing attitudes toward its statement and the voices that he puts in scene.

Key words

Polyphony, Speech of the press, Speaker, enunciator panel, point of view.

INTRODUCTION

Toute production d'un énoncé s'inscrit dans un parcours intersubjectif et dans un courant de communication verbale ininterrompu. La production d'un énoncé ne peut plus être le résultat de la relation d'un sujet solitaire à la langue qu'il mobilise, elle dépend de la situation d'énonciation et de ses conditions. Ainsi, la mise en mot d'une situation ou d'une expérience ne peut être le résultat d'une relation directe du locuteur à sa langue, c'est toujours d'après les autres expériences :

« L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été parlé, controversé, éclairé, et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents,

des visions du monde, des tendances »(Bakhtine, 1979 : p. 301).

De ce fait, nous pouvons dire que tout discours ne constitue en réalité qu'une reformulation, une reprise, un résumé ou une modification du discours d'autrui. Il s'agit de la *polyphonie*. Cette notion dont on attribue la responsabilité auctoriale à Bakhtine, renvoie à la présence dans un énoncé, d'une ou plusieurs *voix* qui diffèrent de celle du locuteur. La notion qui portait alors sur des textes littéraires a été ensuite développée dans le cadre de la linguistique de l'énonciation, par Oswald Ducrot(1984).

1. CADRE THÉORIQUE ET APPROCHE D'ANALYSE

Nos travaux antérieurs sur les articles de presse, et plus particulièrement sur les articles du Quotidien d'Oran, ont mis en évidence un certain nombre de procédés énonciatifs spécifiques aux énoncés de presse (la subjectivité) autant du point de vue syntaxique que pragmatique et rhétorique.

Notre but à travers cette étude est de mettre certains de ces énoncés (articles de presse) en confrontation avec *la théorie de la polyphonie*. En d'autres termes, notre démarche consiste à proposer une analyse polyphonique de l'énoncé journalistique au niveau de la mise en scène de plusieurs points de vue à l'intérieur d'un seul et même énoncé. Ce qui nous intéresse à travers cette recherche, c'est à la fois la relation du locuteur- journaliste du Quotidien d'Oran à l'objet du discours qu'il produit, et la façon dont s'articulent différentes *voix* dans ce discours. En se basant sur ces données, on peut se poser la question suivante : Quels sont les lieux d'articulation de la polyphonie dans les articles du Quotidien d'Oran et quels en sont les indicateurs linguistiques ?

Notre étude porte essentiellement sur la dimension polyphonique du discours de presse, en se basant sur les écrits d'Oswald Ducrot. Notre recherche s'inscrit dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et de la théorie de la polyphonie linguistique. Nous nous inspirons des travaux menés par Ducrot et Anscombe sur la polyphonie linguistique. Ces deux derniers ont fondé une théorie basée sur l'argumentation et la polyphonie.

2. LA PRÉSENTATION DU CORPUS

Notre corpus est composé d'un ensemble d'articles extraits du Quotidien d'Oran, un journal algérien publié en langue française. Le premier numéro est paru le 14 janvier 1994. Le journal comme organe a été fondé par un groupe de citoyens. De nature juridique très particulière, il se présente sous forme d'une société par action. Il est dirigé par 87 actionnaires. D'un petit journal local en 1994, il est devenu le premier organe de presse d'expression française en Algérie. Le tirage moyen peut atteindre 195.000 exemplaires par jour. Le journal est diffusé sur le territoire national et imprimé à Oran mais des milliers de numéros sont diffusés quotidiennement dans les grandes villes de la France.

L'apparition de cette nouvelle entité éditoriale reflète une nouvelle époque de liberté d'expression et d'ouverture sur l'autre. Le journal instaure une coupure avec la tradition journalistique en Algérie, avec un mouvement qui se caractérisait par la prépondérance du parti unique.

Le rubriquage et la répartition des articles dans le Quotidien d'Oran dépendent, d'une part, de la ligne éditoriale du journal, et d'autre part, de la vision du monde qu'il veut présenter à ses lecteurs en fonction de son idéologie. Bien que le choix des titres des rubriques dépende parfois des domaines et des thèmes traités, les genres qui y sont insérés n'obéissent pas à des critères justifiant le classement de l'information et de la nouvelle dans telle ou telle rubrique. On trouve la chronique *Raina Raikoum* dans la rubrique *Événement*, *Tranche de Vie* dans la rubrique *Oran*, bien que le cadre traité par l'auteur relève de toute l'Algérie et concerne tous les Algériens et non pas le public oranais. La rubrique *Société* englobe parfois des articles qui étudient des phénomènes relevant de la culture, de la politique ou même de l'économie. Il s'agit donc pour le Quotidien d'Oran de s'entretenir avec cette abondance d'information venant de tous les coins du monde et d'offrir un aspect de lecture stable et durable en réservant des cases récurrentes et permanentes à la nouvelle. C'est un moyen qui permet à ce quotidien de faire lire le monde tout en se faisant lire. Il s'agit donc d'une fragmentation sémantique et hiérarchique du monde et des événements.

3. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

A travers cette recherche, nous nous attachons à étudier la position et la fonction des différentes voix et des différents discours dans les articles du Quotidien d'Oran. Nous essayons de montrer la façon dont le journaliste du Quotidien d'Oran caractérise, organise et distribue la voix et le discours d'autrui dans ses énoncés.

Nous traitons quelques marqueurs polyphoniques permettant au journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours, tout en véhiculant des points de vue et en exprimant des attitudes à l'égard des points de vue mis en place par son discours. En se basant sur ces données, nous formulons les objectifs suivants :

- Présenter la notion de la polyphonie.
- Repérer les lieux de coexistence et de la pluralité des voix dans le discours de presse.
- Proposer des descriptions linguistiques des marqueurs polyphoniques dans le discours de presse.

4. LA NOTION DE POLYPHONIE

4.1. DÉFINITION

Le mot *polyphonie* vient du mot grec *poluphônia* qui désigne une

multiplicité de voix ou de sons. Ce mot a été utilisé pour la première fois par les musiciens. Dans le langage musical, le terme correspond à deux mots : *poly* qui signifie plusieurs, et *phonê* qui signifie sons. Il s'agit donc d'un chant à plusieurs voix. En 1920, Bakhtine emprunte le terme de *polyphonie* pour le transposer à la littérature en faisant une application sur le roman de Dostoïevski.

D'une manière générale, la notion de polyphonie désigne la présence de voix multiples dans un énoncé ou un discours. Ces voix diffèrent de celle du producteur de l'énoncé. La théorie de la polyphonie dénonce ce qu'on appelle l'unicité du sujet parlant. Les polyphonistes, à l'instar de Ducrot (1980, 1983, 1984), considèrent que le sujet parlant n'est pas le seul à faire entendre sa voix et à s'exprimer dans l'énoncé. Il s'y trouve d'autres voix. Tout énoncé est constitué de plusieurs voix superposées.

Ainsi dans l'énoncé suivant que l'on emprunte à Ducrot :

L'ordre sera maintenu coûte que coûte. (Ducrot, 1980 : 39)

Le ministre de l'intérieur se présente comme un locuteur qui fait entendre deux voix que Ducrot appelle *énonciateurs*: un énonciateur qui fait des promesses en direction des bons citoyens et un autre qui lance une menace en direction des sources des troubles.

4.2. SUJET PARLANT, LOCUTEUR ET ÉNONCIATEUR

Ducrot rejette l'idée de l'unicité du sujet parlant. Chaque énoncé présuppose un sujet parlant, un locuteur et un ou plusieurs énonciateurs, trois notions qui prêtent souvent à la confusion. Ducrot établit une distinction entre ces trois notions fondamentales.

Le sujet parlant est selon Ducrot, un être empirique, un individu du monde. C'est le producteur effectif de l'énoncé. C'est l'être psychosociologique à qui on attribue l'origine de l'énoncé, c'est l'être physique qui peut ou ne peut pas être déterminé. Le sujet parlant renvoie à l'individu ou aux individus dont l'effort physique et moral donne lieu à l'énoncé. Il est donc extérieur à l'énoncé. Il diffère du locuteur, l'être déterminé par le sens de l'énoncé et présenté comme le seul responsable de l'énonciation. Le locuteur renvoie, selon Ducrot (1984), à « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé » (Ducrot, 1984 : 193). La présence du locuteur est exprimée par des marques linguistiques qui révèlent sa position à l'égard des points de vue mis en place par son discours et de son allocutaire.

La responsabilité du locuteur réside d'abord dans le choix des énonciateurs et des points de vue qui leur sont attribués. En outre, il a la responsabilité de donner des indications sur l'identité de ces énonciateurs tout en s'y assimilant ou en s'en distanciant comme il peut assimiler son allocutaire ou un tiers à tel ou tel énonciateur.

A un locuteur unique correspondent plusieurs énonciateurs qui correspondent

aux contenus exprimés dans un énoncé. Cependant ce « ne sont pas des personnes ou des agents mais “des points de perspective” abstraits » (Ducrot, 1984 :25). Ces énonciateurs sont donc des tiers responsables des contenus, des locuteurs fictifs ou des êtres intralinguistiques qui « peuvent être identifiés et relèvent alors de diverses formes de discours rapporté » ou « non identifiés mais cependant identifiables si l’interlocuteur parvient à reconstruire la source de ces opinions. Ils seront cependant le plus souvent non identifiables » (Ducrot, 1984 :204). Les énonciateurs sont des êtres de discours qui s’expriment à travers l’énonciation. *S’exprimer* ne signifie pas parler au sens matériel du terme, mais ils expriment, à travers l’énonciation, des points de vue, des positions et des attitudes. Ils peuvent être présentés par le locuteur comme des porte-paroles et dans ce cas il s’identifie avec eux comme il peut s’accorder avec eux ou s’opposer à eux.

5. ANALYSE DE QUELQUES MARQUES DE POLYPHONIE

5.1. L’INTERROGATION RHÉTORIQUE

Selon Fontanier (1977) :

« L’interrogation (sous-entendu : figure de style, question rhétorique) consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l’on parle de pouvoir nier ou même répondre » (Fontanier, 1977 :386).

101

La question rhétorique est une question qui vise à pousser le destinataire à reconnaître explicitement ou non ce que le locuteur considère comme vrai. C’est une assertion détournée ou renforcée d’une orientation argumentative qui a un statut équivalent à celui d’un présupposé. Selon Anscombre et Ducrot (1983) « [...] dire qu’une question est rhétorique, c’est... dire que son locuteur est présenté comme connaissant par avance la réponse, au même titre que l’allocutaire » (Anscombre et Ducrot, 1983 : 134), c’est une interrogation posée par le locuteur et dont il prévoit la réponse. Elle se présente sous différentes formes telles que la question totale et la question partielle. Faute d’espace, nous ne traiterons que deux cas de figure :

1. **Est-ce -que** vous savez au moins d’où vient cette mode que vous calquez avec fierté ? Le pantalon taille basse a son origine dans les prisons surtout américaines où les ceintures sont enlevées aux détenus pour des raisons de sécurité. Les pantalons des prisonniers sont souvent en taille unique et donc trop larges.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 21.

Le journaliste, dans cet énoncé, se dirige vers les jeunes algériens et leur pose une question qui porte sur la mode et l’origine de leurs vêtements. La question est sous forme de *Est-ce que p ?* ; le journaliste, d’après l’énoncé, ne cherche pas à avoir des informations qu’il connaît déjà, la preuve est qu’il présente tout de suite

et après la question des informations concernant la mode des vêtements que portent les jeunes algériens (le pantalon taille basse a son origine dans les prisons surtout américaines où les ceintures sont enlevées aux détenus pour des raisons de sécurité.). L'énoncé interrogatif peut s'orienter vers une assertion négative. Il peut s'orienter vers $\sim p$:

Vous ne savez même pas d'où vient cette mode que vous calquez avec fierté.

« Connaître la mode des vêtements » est présentée, par le journaliste, comme une condition favorable même si elle est minimum. Cet aspect est exprimé par l'emploi de l'articulateur *au moins* qui sert à introduire une condition minimum mais favorable. L'énoncé interrogatif peut être remplacé par une injonction :

Vous devez savoir, au moins, d'où vient cette mode que vous calquez avec fierté.

Nous pouvons dire que l'interrogation a une orientation négative et elle peut commuter avec l'injonction. Qu'en est-il de la question partielle ?

Selon Therkelsen (2009), la question partielle est polyphonique dans tous les cas, dans la mesure où elle présuppose un point de vue « assimilé à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé » (Therkelsen, 2009 : 118). Ainsi dans l'exemple suivant :

2. Pourquoi l'ASMO n'arrive-t-il toujours pas à attirer les sponsors malgré son parcours actuel en championnat ?

Mardi 1^{er} avril 2014, p. 17.

Nous pouvons dégager le présupposé « l'ASMO n'arrive toujours pas à attirer les sponsors malgré son parcours actuel en championnat ». Selon Therkelsen, ce p.d.v. est à imputer à un ON. Il s'agit dans ce cas de $ON+L$ (On + locuteur).

Dans l'énoncé (2), il ne s'agit pas d'une question rhétorique car le locuteur pose une question et laisse à son lecteur le soin d'y répondre. Dans l'énoncé suivant, le locuteur affirme en interrogeant :

3. Que faire des « Arabes » ? Meursault en tue un. Daech en tue beaucoup. Sous le même soleil et avec la même gratuité. Les guerres aussi, la décolonisation, le terrorisme, les dictatures. Mais cela ne résout pas la question : **comment** tuer ce qui n'existe plus ?

Dimanche 14 septembre 2014, p. 03.

Le locuteur met en scène un énonciateur à qui il attribue le point de vue « On ne peut pas tuer ce qui n'existe plus ». Il s'agit donc pour le journaliste d'une *implication masquée*. Le journaliste a recours aux questions oratoires ou rhétoriques pour éviter de donner explicitement une réponse, une explication ou une confirmation qui peuvent le culpabiliser ou l'impliquer directement. C'est une stratégie à travers

laquelle le journaliste guide le lecteur et limite les possibilités de son raisonnement comme elle est aussi une stratégie d'effacement énonciatif trahi car poser une question paraît moins violent que donner ou imposer une assertion. Elle apparaît, dans les énoncés précédents, comme un moyen grâce auquel le journaliste se cache derrière ses dires pour paraître le plus objectif mais il veut en même temps encercler son lecteur, limiter sa réflexion et la guider.

5.2. LA NÉGATION POLÉMIQUE

La négation polémique ou ce qu'on appelle aussi la négation polyphonique est selon Ducrot (1984) un acte de parole qui consiste à réfuter un énoncé positif sous-jacent. Ce type de négation introduit un effet d'opposition entre le locuteur de l'énoncé négatif et l'énonciateur qu'il met en scène : « le locuteur [...] en s'assimilant à l'énonciateur E_2 du refus, s'oppose non pas à un locuteur, mais à un énonciateur E_1 qu'il met en scène dans son discours même et qui peut n'être assimilé à l'auteur d'aucun discours effectif. » (Ducrot, 1984 :217). Nous allons analyser un seul exemple. Soit l'énoncé suivant :

4. Les corps sans vie de 3 enfants, âgés entre 07 et 11 ans, noyés dans une mare d'eau, ont été repêchés, jeudi dernier, dans la commune de Bir El Djir, par les plongeurs de la Protection civile d'Oran. Les 3 enfants nageaient dans cette retenue d'eau de 2 m de profondeur et d'une surface de près de 1.400 m², dans la localité de Sidi El Bachir, selon les services de la Protection civile. Les dépouilles ont été déposées à la morgue et une enquête a été ouverte. Ce drame a mis en émoi tous les habitants de cette localité. Toutefois, le phénomène **n'est pas** nouveau.

Lundi 06 octobre 2014, p. 04

Ce passage est extrait d'un fait divers décrivant les circonstances de la noyade de trois enfants dans une mare d'eau. Le passage est conclu par un énoncé négatif introduit par un marqueur de concession *toutefois*.

Cet énoncé révèle la présence de deux points de vue :

Pdv_1 : « le phénomène est nouveau »

Pdv_2 : « pdv_1 est faux »

Dans cet énoncé négatif, il se présente deux points de vue différents : A_1 et A_2 . A_1 est une assertion positive relative à la nouveauté du phénomène de noyade des enfants dans les mares d'eau, l'autre point de vue représenté par A_2 , est un refus de A_1 . Cependant, A_1 et A_2 , ne peuvent, en aucun cas, être imputés à la même instance. Le locuteur- qui est le journaliste- responsable de l'énoncé met en scène deux énonciateurs : E_1 , à qui est imputé A_1 , affirme que « Le phénomène de noyade des enfants dans les mares d'eau est nouveau » et E_2 , un énonciateur qui s'oppose à E_1 et qui soutient que le pdv_1 est faux ou injustifié. A l'aide de la négation, le locuteur L

montre que le pdv_1 soutenu par l'énonciateur E_1 est faux. Il s'agit donc d'un acte de réfutation du premier point de vue. Le marqueur de concession *Toutefois* renforce cet effet de réfutation. Si le locuteur s'est servi de la négation dans cet énoncé, c'est pour la simple raison que quelqu'un pense (ou aurait pu penser) que le phénomène de la noyade des enfants est nouveau. Il faut noter que c'est le pdv_2 soutenu par le locuteur de l'énoncé qui prend le contrepied du pdv_1 . Le locuteur prend la responsabilité du pdv_2 , mais il se distancie du pdv_1 .

5.3. LA PRÉSUPPOSITION

La signification des énoncés complexes est constituée de deux composants. Le premier est le *posé* et le second est le *présupposé*¹. L'énoncé suivant représente une forme simple, où on peut repérer facilement le posé et le présupposé :

5. Le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

Dimanche 05 janvier 2014, p.05

- Pdv_1 (posé) : Le monoxyde de carbone fait des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.
- Pdv_2 (présupposé) : Le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

Ainsi, le présupposé est encore affirmé quand on soumet l'énoncé à deux tests syntaxiques, l'interrogation et la négation :

- Est-ce que le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila ?
- Le monoxyde de carbone ne fait pas de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

Nous constatons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence de l'interrogation et de la négation. Les deux procédés portent sur le point de vue posé « Le monoxyde de carbone fait des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » alors que le présupposé « Le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » échappe à l'interrogation et à la négation.

L'énoncé exprime deux actes illocutionnaires attribués à deux énonciateurs différents. L'énonciateur qui est censé assérer que le monoxyde de carbone a fait des victimes, auparavant, dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila, est une communauté linguistique, il s'agit de la *vox publica*. C'est une communauté que le locuteur forme avec son allocutaire et qui peut être représentée par un *on*. Alors que l'énonciateur de la deuxième assertion est identique au locuteur de l'énoncé.

1 Cf. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, 1972.

D'un point de vue polyphonique, notre énoncé présente deux énonciateurs : E_1 , responsable du contenu présupposé, et E_2 , responsable du contenu posé. Cet énonciateur E_2 est assimilé au locuteur, responsable de l'acte de l'affirmation alors que l'énonciateur E_1 , et selon qui le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila, est assimilé à un certain ON, qui renvoie à une voix collective dans laquelle le locuteur est intégré. De ce fait, on est dans une situation très particulière d'*actes d'affirmations primitives* où il y a assimilation du locuteur et de l'énonciateur.

5.4. DE QUELQUES « MOTS DU DISCOURS »²

5.4.1. MAIS

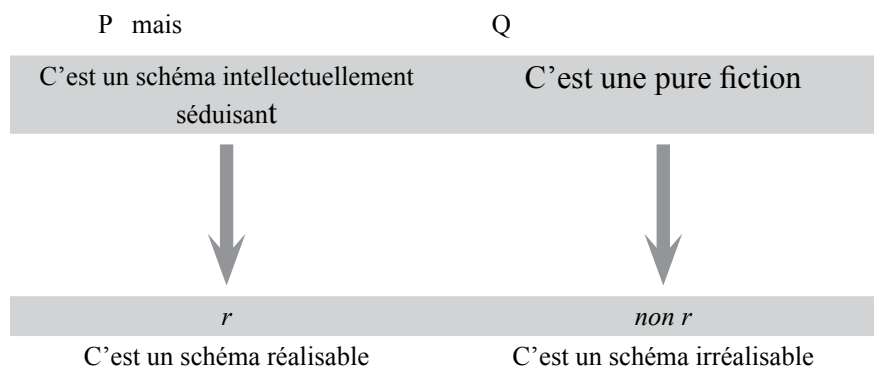
5.4.1.1. P MAIS Q

Dans la théorie de l'argumentation développée par Anscombe et Ducrot (1983), tout énoncé oriente vers une conclusion possible r , car la production d'un énoncé met en scène un enchaînement argumentatif du type p *donc* r ; et de ce fait, p est orienté vers r . Dans le cas d'un énoncé du type p *mais* q , tout en envisageant la possibilité de conclure r à partir de p , le parcours argumentatif oriente vers une conclusion contraire à r ; c'est $non-r$. Dans l'énoncé suivant :

6. C'est un schéma intellectuellement séduisant, mais c'est une pure fiction.

Jeudi 03 avril 2014, p.09.

Nous constatons que la première partie p « C'est un schéma intellectuellement séduisant », est présentée par le locuteur comme un argument en faveur d'une conclusion r : « C'est un schéma réalisable », alors que la réplique q est présentée comme argument servant la conclusion contraire $non-r$: « Ce schéma ne peut pas être réalisé ». Ainsi le schéma argumentatif serait le suivant :



² Nous empruntons ce terme à Ducrot et al, *Les mots du discours*, 1980.

Nous constatons que le locuteur *L* montre un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant la proposition *p*, c'est-à-dire, il introduit dans son discours une voix responsable de l'assertion de *p*. Le locuteur admet *p*, puis prend en compte *q*. Donc, le locuteur s'identifie avec l'énonciateur de *q*.

5.4.1.2. CERTES P MAIS Q

Le connecteur *certes* a deux usages principaux. Il peut être utilisé comme un connecteur de renforcement, et dans ce cas, il aura le sens de *certainement*, comme il peut avoir un emploi concessif, où il se combine avec *mais*. Il s'agit d'une structure *certes p mais q*. Cependant, il faut dire que la valeur concessive n'est pas inhérente à ce connecteur, elle ne constitue qu'une dérivation de sa valeur assertive. C'est à cet usage que nous nous intéressons :

7. **Certes**, la langue arabe est la langue du Coran et de notre religion musulmane, que Dieu a choisie pour transmettre son Message, et aucun prophète des religions monothéistes n'a prétendu l'exclusivité de la langue arabe dans la transmission du Message divin, **mais** aucunement celle de nos origines, ni de notre identité.

Mardi 02 septembre 2014, p.20.

La valeur concessive exprimé par *certes* fait partie du parcours argumentatif exprimé par *mais*. Le schéma argumentatif serait dans l'énoncé comme suivant :

- *Certes p* : la langue arabe est la langue du Coran et de notre religion musulmane (p_1), que Dieu a choisie pour transmettre son Message (p_2), et aucun prophète des religions monothéistes n'a prétendu l'exclusivité de la langue arabe dans la transmission du Message divin (p_3) $\longrightarrow$ *r* : la langue arabe est celle de nos origines et de notre identité.
- *mais q* : aucunement celle de nos origines, ni de notre identité $\longrightarrow$
- *non-r* : l'arabe n'est pas la langue de nos origines ou de notre identité.

L'emploi de *certes* sert à attribuer à l'allocutaire ou à un tiers le point de vue asserté par *p*. Des argumentations que l'allocutaire n'a pas peut-être pas explicitement formulées et exprimées clairement mais dont le locuteur le crédite en même temps qu'il les repousse à l'aide du contre-argument « aucunement celle de nos origines, ni de notre identité ».

Il faut noter que les arguments introduits par p_1 , p_2 et p_3 ne proviennent pas du locuteur, ils s'inscrivent au niveau des évidences ou proviennent d'une autre source. De ce fait, l'énoncé met en scène deux énonciateurs argumentant dans des sens contraires. L'énonciateur E_1 argumente en faveur des conclusions déductibles de *p* tandis qu' E_2 argumente en faveur des conclusions déductibles de *q*. Le locuteur

s'assimile à E_2 et assimile son allocutaire (ou un tiers) à E_1 . Alors que le locuteur avoue qu'il est d'accord avec le fait avancé par E_1 , il se dissocie de cet énonciateur et représente les conclusions déductibles de q comme privilégiées par son discours.

5.4.2. CAR/ PUISQUE

Dans le cas des énoncés de type *p car q*, le locuteur accomplit deux actes de parole :

- *Énoncer p ;*
- *Justifier p en énonçant q, q sert donc à légitimer p.*

Dans l'énoncé suivant, le locuteur accomplit un acte de justification, mais que justifie-t-il en particulier ?

8. Aujourd'hui, les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou sont plus que jamais interpellés, car le développement durable est devenu une référence majeure dans les politiques publiques territoriales.

Dimanche 05 janvier 2014, p.10.

La première assertion de l'énoncé qu'on peut nommer *p* « Aujourd'hui, les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou sont plus que jamais interpellés » n'est en réalité qu'une interpellation, voire un ordre déguisé. Nous pouvons la remplacer par les enchaînements suivants :

- Les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou doivent assumer leurs responsabilités.
- Ou encore :
- Vous devez assumer vos responsabilités.

L'acte de justification introduit par *car q* concerne l'acte de parole (l'ordre) accompli à travers l'énonciation de *p*. Après avoir donné un ordre (même s'il le fait indirectement), le locuteur montre qu'il avait le droit d'agir de cette façon parce que :

« Dans notre société, il y a des règles qui régissent l'activité de parole. Il y a des situations où telle question apparaît comme une indiscretion, tel ordre comme un abus de pouvoir, telle affirmation comme une intrusion autoritaire dans la pensée de l'autre. D'où la nécessité, parfois, de montrer qu'on était autorisé à accomplir les actes qu'on a accomplis » (Groupe λ-1, 1975 : pp.266 -267).

En énonçant *p car q*, le locuteur essaye de justifier *p* à l'aide de l'assertion *q*. La proposition « le développement durable est devenu une référence majeure dans les politiques publiques territoriales » est présentée comme justifiant l'acte de parole, accompli par le locuteur qui est la source responsable de l'acte d'ordre et de justification, le locuteur coïncide dans ce cas avec l'énonciateur de *q*. Est-ce qu'il

s'agit de la même situation dans les énoncés de type *p* *puisque* *q* ?

9. L'année 2012 s'annonce de bon augure pour les habitants des bidonvilles de la wilaya de Djelfa **puisque** c'est au courant de cette première semaine de la nouvelle année qu'est prévu leur relogement dans des habitations neuves.

Mardi 03 janvier 2012, p.06.

C'est vrai que *puisque* sert à accomplir un acte de justification de *p*, mais *q* est présenté dans l'énoncé comme reconnu et admis par l'allocutaire. *Puisque* sert donc comme moyen de diaphonie, c'est-à-dire une reprise de parole antérieure de l'allocutaire ou d'un tiers. Dans notre énoncé, le locuteur fait comme si la reconnaissance et l'admission de *q* avaient eu lieu. Mais l'énonciateur de *puisque* *q* est distinct du locuteur. Il s'agit des autorités ou des responsables à qui on attribue la responsabilité énonciative de *q*. Le point de vue « c'est au courant de cette première semaine de la nouvelle année qu'est prévu leur relogement dans des habitations neuves » est présenté comme admis et comme ayant une origine distincte du locuteur de l'énoncé.

Dans l'énoncé suivant, l'emploi de *puisque* prend une autre dimension :

10. Pour la France, ce qui se passait en Algérie ne pouvait être désigné du nom de « guerre étrangère » **puisque** le territoire français n'a jamais été envahi ou même menacé.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 09.

L'emploi de *puisque* s'inscrit dans ce qu'on appelle « le raisonnement par l'absurde »³. Il s'agit d'un aveu avancé par les autorités françaises qui ont affirmé que « le territoire français n'a jamais été envahi ou même menacé », et la marque linguistique qui le prouve est le médiatif « pour la France ». Le locuteur, et dans le but de montrer l'absurdité de cette affirmation(*q*), la prend pour un argument justifiant l'énonciation de *p*. L'origine de « *p* *puisque* *q* » est « la France » tandis que le locuteur de l'énoncé rejette tant *q* que *p*. Dans ce cas, *p* est considéré par le locuteur comme une proposition inadmissible. Le locuteur, et en la présentant comme la conséquence de *q*, s'en sert pour prouver la fausseté de *q*. En d'autres termes, *q* justifie, « pour la France », l'énonciation de *p*; or, *q* est faux, donc l'énonciation de *p* n'est pas justifiée.

Donc, d'un point de vue polyphonique, *car* et *puisque* sont distincts. Même si, dans les deux cas, avec *car* comme avec *puisque*, le locuteur met en scène deux énonciateurs exprimant deux points de vue, l'attitude du locuteur vis-à-vis de ces énonciateurs et leurs points de vue diffère. Avec *car*, le locuteur s'identifie aux deux énonciateurs. Avec *puisque*, *q* est représenté comme attribué à une instance distincte et comme assumé par le locuteur. Cependant, le locuteur - auteur rejette tant *p* que *q*.

3 Cf. Ducrot, *Les mots du discours*, 1980, p.47.

5.5. LE CONDITIONNEL

Haillet (2002) établit une distinction entre trois catégories du conditionnel : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel d'altérité énonciative. Nous ne nous intéressons qu'au troisième cas de figure car il constitue un marqueur de polyphonie. Cette catégorie d'énoncés au conditionnel a une double fonction : elle peut indiquer à la fois une prise de distance de la part du journaliste par rapport au contenu de son énoncé et l'emprunt à autrui. Selon Haillet(2002), les assertions au conditionnel d'altérité énonciative constituent une version « mise à distance » de l'assertion correspondante au passé composé, au présent ou au futur simple » (Haillet, 2002 :14). Le conditionnel d'altérité énonciative est divisé, par Haillet, en deux sous-catégories : « l'allusion à un locuteur distinct » et « le dédoublement du locuteur ».

5.5.1. ALLUSION À UN LOCUTEUR DISTINCT

Cette sous-catégorie renvoie aux emplois du conditionnel d'altérité énonciative qui représentent le procès comme objet d'une assertion attribuée à une origine distincte du locuteur.

Elle correspond aux énoncés où sont mis en scène deux énonciateurs correspondant à deux locuteurs distincts comme nous le voyons dans l'énoncé suivant :

11. Une jeune fille de 18 ans a été poignardée à mort au quartier populaire Les Planteurs. Le présumé meurtrier ne serait autre que son voisin.

Mardi 06 janvier 2015, p.10.

Cet exemple admet les interprétations :

- Le présumé meurtrier n'est, **paraît-il**, autre que son voisin.
- Le présumé meurtrier n'est, **dit-on**, autre que son voisin.

Comme nous le constatons, le remplacement du conditionnel par le présent s'est fait avec l'ajout d'un marqueur de distance « paraît-il/ dit-on » et qui introduit une dissociation entre le locuteur et l'origine de l'assertion, comme il exprime une disjonction entre deux points de vue attribués à deux instances différentes, un énonciateur responsable du *Pdv* « Le présumé meurtrier n'est autre que son voisin » et un énonciateur qui s'en distancie et qui représente le locuteur de l'énoncé. Il s'agit donc d'une non-prise en charge ou une simple réserve de la part du locuteur qui n'est exprimée par aucune marque autre que le conditionnel. Dans d'autres cas, le journaliste emploie des marques de distance pour renforcer l'effet du conditionnel, les degrés de ces marqueurs varient du fort au faible, ils permettent au locuteur d'exprimer son attitude vis-à-vis de l'assertion mise à distance, comme dans le cas de l'énoncé suivant:

12. Autre grosse rumeur, Bouteflika **serait** parti ces deux derniers jours à Paris à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce pour «un contrôle routinier ».

Lundi 28 avril 2014, p.02.

L'effet de contestation s'ajoute à celui de distance par l'emploi de l'expression « autre grosse rumeur », cependant il faut signaler que le locuteur ne conteste pas l'information « Bouteflika **est** parti ces deux derniers jours à Paris à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce » qui n'est pas prise en charge par celui-ci, il s'agit donc d'une simple réserve de sa part, mais il conteste le point de vue « Bouteflika **est** à Paris, à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce pour un contrôle routinier » et cela est exprimé par la mise de la dernière expression entre deux guillemets.

5.5.2. DÉDOUBLEMENT DU LOCUTEUR

Cette sous-catégorie correspond à ce qu'on appelait traditionnellement *l'atténuation*. Le locuteur met à distance sa propre affirmation :

13. Je **voudrais** mettre en évidence la logique qui, sous-tendant leurs positions (les intellectuels français), ne se sépare pas d'une vision de la justice, de la vérité et de la dignité de l'homme.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 09.

14. Il **serait** temps de revenir sur la double inscription de Bourguiba dans l'histoire contemporaine de la Tunisie, afin de dépasser ce qu'on a appris de lui de son vivant et qui a peu changé depuis sa mort.

Jeudi 10 avril 2014, p. 16.

Dans les deux énoncés, les assertions « Je voudrais... » et « Il serait temps... » commutent avec les assertions au présent *Je veux...* et *Il est temps....* Les assertions au conditionnel, qui représentent « Je veux... » et « Il est temps de... » comme mises à distance, constituent des versions *bémolisées*, *atténuées* ou *désactualisées* de l'assertion correspondante (au présent). Mais la question qui se pose est la suivante : Comment ces assertions constituent-elles des marques de polyphonie ?

L'usage du conditionnel dans les deux énoncés constitue une mise à distance des assertions au présent, cependant, il ne s'agit pas dans ce cas de deux locuteurs distincts mais d'un *dédoublement du locuteur* en « locuteur en tant que tel » et « locuteur en tant qu'être du monde ».

Le locuteur en tant que tel, responsable de l'énoncé, s'identifie à l'énonciateur présenté comme l'origine de l'énoncé au conditionnel, alors que le « locuteur en tant qu'être du monde » qui constitue l'objet de l'énoncé est assimilé à un énonciateur auquel est attribué le point de vue correspondant à l'assertion au présent.

5.6. L'IRONIE

Ducrot(1984) souligne le caractère polyphonique de l'ironie en mettant en exergue les différentes instances de l'énonciation. Le locuteur, le responsable de l'énonciation, fait entendre dans l'énoncé ironique une autre voix ou un autre énonciateur. Cependant, la position de ce dernier est présentée comme absurde par le locuteur. Selon Ducrot :

« Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant donné comme le responsable de l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimé dans l'énonciation » (Ducrot, 1984 : 212).

Les formes de l'énoncé ironique varient et se multiplient ; faute d'espace nous ne traiterons que deux cas de figure :

15. Le monde est véritablement entré dans une zone de turbulences dont personne ne connaît l'issue. L'instinct de domination des plus faibles par les plus puissants a encore de beaux jours devant lui et les efforts que doivent fournir les pays en développement sont immenses pour imposer le respect mutuel, rendre inviolable leur souveraineté et infranchissables leurs frontières.

Jeudi 11 septembre 2014, p.09.

Il est clair que le locuteur est pessimiste dans la mesure où il dit « Le monde est véritablement entré dans une zone de turbulences dont personne ne connaît l'issue ». Il justifie ensuite ce point de vue en mettant l'accent sur ce qui se passe dans le monde où le fort domine le faible. Ce phénomène va encore évoluer dans les années suivantes « L'instinct de domination des plus faibles par les plus puissants a encore de beaux jours devant lui », donc le fort devient plus fort et le faible devient encore plus faible. Le locuteur conclut son énoncé en parlant des turbulences planétaires :

- Et en la matière, les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur!

Ce qui attire l'attention, est la contradiction entre un argument *p* « les turbulences planétaires » et la conclusion *r* « présager un avenir prometteur », car ce qui est logique est que les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir désastreux. Alors pourquoi le locuteur substitue-t-il le terme positif au terme négatif déduit des arguments anticipés ?

C'est ce que justifie Kerbrat Orecchioni : « [...] ironiser c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit de disqualifier » (Orecchioni citée par Perrin, 1996 : p.97). Le locuteur, qui affirme qu'il y aura un avenir prometteur, après tous les contre-arguments qu'il a présentés, ne prend pas comme cible les stabilités

ou les turbulences planétaires mais toute personne qui aurait affirmé ou aurait pensé que l'avenir serait prometteur sur cette planète. Ce qui met en contradiction deux points de vue.

- PDV_1 : les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur.
- PDV_2 : les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir désastreux.

De ce fait, le locuteur L exprime la position d'un énonciateur E et à qui il attribue le PDV_2 , présenté comme absurde et n'est pas mis à la charge du locuteur. Donc, il s'en distancie. Le locuteur L n'est responsable que du PDV_1 : les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur, exprimé dans les paroles, l'énoncé. Le locuteur L marque qu'il est distinct de l'énonciateur E par l'usage d'un mot valorisant « prometteur ». Il s'agit donc d'un effet de distanciation qui permet au locuteur d'exprimer un point de vue explicite dans un environnement discursif qui conduit à lui attribuer un point de vue de type opposé.

Le locuteur (le journaliste), à travers l'ironie, exprime un point de vue sans en assumer la responsabilité énonciative. C'est ce contraste entre le fait de dire quelque chose et de ne pas le dire qui caractérise l'ironie. Le locuteur n'exprime pas directement son point de vue mais il laisse dans le contexte immédiat (le contexte linguistique) des marques linguistiques. Ce qui conduit à interpréter un énoncé comme ironique, c'est sa combinaison avec un contexte qui conduit à attribuer au locuteur un point de vue de type opposé.

Il s'agit dans l'énoncé (15) d'une antiphrase qui établit une contradiction entre deux mots « prometteur et désastreux » et par conséquent, d'une contradiction entre deux points de vue. Est-ce qu'il s'agit du même fait dans l'énoncé suivant ?

16. C'est combien la mort SVP ?

L'Algérien meurt. De tout. De rien. Chaque jour qui meurt emporte avec lui son lot de cadavres nationalisés, son quota de linceuls récolté sur le bord des routes et au bout de la bêtise humaine.

Mardi 14 octobre 2014, p. 03.

Dans cet énoncé, on a affaire à une autre forme d'ironie et qui n'appartient pas aux formes classiques telles que l'antiphrase. L'énoncé est introduit par un titre sous forme de question : C'est combien la mort SVP ?

Le locuteur s'interroge sur le coût ou le prix de la mort. Ce qui est incongru, c'est l'objet sur lequel porte la question, car la mort n'a pas de coût ou de prix. Il y a donc une sorte d'exagération renforcée par l'usage de la formule de politesse « SVP » (s'il vous plaît). Une absurdité par laquelle le locuteur veut montrer à quel point l'Algérien meurt de tout et de rien. Le locuteur met en scène un énonciateur absurde qui s'exprime par l'absurdité. Le fait de s'interroger sur le prix de la mort montre que l'Algérien cherche à mourir à n'importe quel prix et n'importe

quel moyen. Le locuteur met en lumière la situation à laquelle on est arrivé en Algérie ; un phénomène terrifiant tel que la mort devient absurde et il est sollicité par l'Algérien. Le locuteur a utilisé un énoncé mettant en scène deux énonciateurs dont il a distribué les rôles, un acheteur voulant acheter un objet, la mort. L'existence d'un acheteur présuppose l'existence d'un vendeur mis en scène par la formule de politesse SVP. Il s'agit d'une comédie jouée par deux personnages mais l'objet sur lequel on négocie (la mort) la transforme en tragédie marquée d'absurdité.

5.7. LE PROVERBE

Le proverbe fait partie des énoncés sentencieux. Anscombre(2011) parle du X-énoncé sentencieux. Dans le cas du proverbe, X serait un auteur anonyme. Le proverbe peut être précédé d'une formule introductrice telles que « comme on dit, le proverbe dit, etc. », comme il peut être intégré dans le corps de l'énoncé sans être introduit. Notre objectif est de voir comment le proverbe pourrait être un marqueur polyphonique, nous nous contentons pour l'instant de l'analyse d'un seul énoncé :

17. A l'intérieur, l'événement était célébré avec les youyous des bénéficiaires venus récupérer leurs décisions de pré-affectation. **Le bonheur des uns fait le malheur des autres.** Le proverbe a pesé de tout son sens hier au palais.

Mardi 10 janvier 2012, p. 09.

Le locuteur journaliste n'est pas l'énonciateur du proverbe d'où l'impossibilité ou l'incongruité de la combinaison du proverbe avec des formules tels que « je trouve que + PROV », « J'estime que + PROV », « A mon avis +PROV », « Selon moi+PROV », Car ces formules impliquent une opinion personnelle et renvoient à la même instance énonciatrice : locuteur = énonciateur.

*Je trouve que le bonheur des uns fait le malheur des autres.

*A mon avis, le bonheur des uns fait le malheur des autres.

Le proverbe ne peut être guère un jugement ou une opinion individuelle. Le locuteur de l'énoncé n'est pas le locuteur du proverbe qui est attribué à « la sagesse des nations », la « sagesse populaire », l'« opinion publique ». C'est un « ON-locuteur ». En termes de polyphonie, le locuteur de l'énoncé n'est pas l'énonciateur du principe instauré par le proverbe. Anscombre(1994) compare l'usage d'un proverbe par un locuteur dans une situation à l'usage d'une loi par un avocat. Si la loi est attribuée à un auteur différent de l'avocat, et qui peut être par exemple la justice, le locuteur de l'énoncé ne peut d'aucune manière être l'énonciateur du proverbe, mais qui fait partie de ce qu'on appelle la sagesse populaire et cela est dû au caractère intemporel et générique du proverbe utilisé. Le proverbe dans cet énoncé se présente comme un savoir partagé par toute la communauté linguistique dont le locuteur est un membre et porte- parole en même temps.

Le proverbe ne peut en aucun cas être rangé parmi les catégories qui résultent

de l'expérience personnelle du locuteur journaliste telles que la perception ou la déduction. Il fait un emprunt à une source indéterminée, qui constitue une voix dont il se fait l'écho et que nous pouvons représenter par un ON qui est présenté comme le garant de la vérité incarnée par la forme sentencieuse. Mais si le locuteur n'est pas le vrai auteur de la forme sentencieuse, il est au moins l'auteur de son emploi dans une situation particulière.

Dans l'énoncé (17), ce locuteur renvoie au journaliste, qui se sert du proverbe « le bonheur des uns fait le malheur des autres ». Bien qu'il n'en soit pas la source, ni le responsable du principe général, il est responsable de son emploi et de son application à un cas. Le proverbe sert dans l'énoncé à décrire le contraste entre les gens qui ont bénéficié d'un logement et ceux qui ont été exclus de la liste des bénéficiaires.

CONCLUSION

A travers cette étude, nous avons essayé de voir comment le journaliste du Quotidien d'Oran construit son discours en y mettant différentes voix. Nous avons montré la façon dont le journaliste du Quotidien d'Oran caractérise, organise et distribue le discours d'autrui dans ses énoncés. Nous avons présenté d'une façon concise les notions clés de la théorie de la polyphonie. Nous avons traité quelques marques de polyphonie qui permettent au journaliste d'introduire une ou plusieurs voix dans son discours et d'y exprimer des points de vue.

Nous avons constaté que le locuteur journaliste est le metteur en scène et le maître de l'énonciation. Il a plusieurs tâches à accomplir. Il produit l'énoncé, il met en scène des énonciateurs, il en distribue les rôles et leur attribue des points de vue. Il exprime des attitudes envers ces points de vue et ces énonciateurs en s'inscrivant dans l'énoncé, en s'en effaçant, en s'identifiant ou en identifiant son allocutaire à l'un de ces énonciateurs.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES

ANSCOMBRE, Jean Claude. Mai 1994. « Proverbes et formes proverbiales: valeur évidentielle et argumentative ». *Langue française, Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*, n°102, Armand Colin, p. 95-107.

ANSCOMBRE, Jean Claude. Septembre 2000. « Parole proverbiale et structures métriques », *Langages, La parole proverbiale*, n°139, Armand Colin, p. 39-58.

ANSCOMBRE, Jean Claude. 2005. « Les proverbes : un figement du deuxième type ? », *Linx, Le semi-figement*, n°53, Université Paris Ouest, p.17-33.

ANSCOMBRE, Jean Claude et Oswald DUCROT. 1983. *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Margada, coll. « Philosophie et Langage », 184p.

- BAKHTINE, Mikhaïl.1979. *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 400 p.
- DUCROT, Oswald. 1972. *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 311p.
- DUCROT, Oswald et al. 1980. *Les mots du discours*, Paris, minuit, coll. « Le sens commun », 243p.
- DUCROT, Oswald.1984. *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 239p.
- FONTANIER, Pierre.1977. *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 505p.
- Groupe λ-l.1975. « Car, parce que, puisque ». *Revue Romane*, n°10(2), p. 248-280.
- HAILLET, Pierre Patrick. 2002. *Le conditionnel en français, une approche polyphonique*, Paris, Ophrys, 172p.
- PERRIN, Laurent.1996. *L'ironie mise en trope: Du sens des énoncés hyperboliques et ironiques*. Paris, Kimé, 236p.
- THERKELSEN, Rita.2009. « Comment identifier une question polyphonique», *Langue française, La polyphonie linguistique* n°164, Armand Colin, p. 113-122